



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26_128

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 038-200040111-20260428-26_128-DE

Berger
Levrault

**OBJET : DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS AU SEIN DE TE 38
CONSEIL SYNDICAL ET CCP**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 22 avril 2026

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 31 Présents : 30 Pouvoirs : 1 Votants : 31</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Michel VALETTE (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER, Laurence JACQUET ; Vincent COMBET (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL, Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Sébastien MASSIT (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Isabelle MORELLI-MAILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Marion FAYARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Arnold CAUTERMAN à Marion FAYARD ;</p>
---	--

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération portant création de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à Territoires d'Énergies Isère (TE38) ;

CONSIDÉRANT, également, sa participation à la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie, CCPE, qui coordonne l'action de ses membres dans le domaine de la transition énergétique, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données, conformément à l'article L2224-37-1 du CGCT ;

CONSIDÉRANT la nécessité suite au renouvellement du conseil communautaire de procéder à la désignation :

- D'un **nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant**, afin de représenter la collectivité au sein du Comité syndical de TE38 ;
- D'un **représentant au sein de la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie**.

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

CONSIDÉRANT qu'en tout état de cause, un délégué au sein de TE38 ne peut représenter plusieurs membres ;

CONSIDÉRANT que le représentant de la collectivité à la Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie peut être le même que le délégué titulaire nouvellement désigné ;



CONSIDÉRANT les candidatures de Wilfried TISSOT au poste de titulaire et de Marc GAUTIER au poste de suppléant

CONSIDÉRANT le vote à l'unanimité du Conseil communautaire de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret ;

Après entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré à main levée, à l'UNANIMITÉ**

– **DÉSIGNE** comme représentants à Territoires d'Énergies 38 :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Wilfried TISSOT	Marc GAUTIER

– **DÉSIGNE** comme représentant au sein de la **Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie**.

TITULAIRE
Wilfried TISSOT

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 30 avril 2026,

La Secrétaire de séance, Florence LAURENDON.	La Présidente, Laurette BOTTA.

